



fonction publique territoriale

CONCOURS EXTERNE, PREMIER CONCOURS INTERNE ET DEUXIEME CONCOURS INTERNE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE SESSION 2018 ARRÊTÉ DU 04 SEPTEMBRE 2017

portant ouverture d'un concours externe, d'un premier concours interne et d'un deuxième concours interne d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale au titre de la session 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 04 septembre 2017, un concours externe, un premier concours interne et un deuxième concours interne de gardien-brigadier de police municipale sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en convention avec les Centres de Gestion de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Moselle et de la Saône-Et-Loire.

La date des épreuves d'admissibilité est fixée au 15 mai 2018. La date des tests psychotechniques est fixée au 11 octobre 2018. Les lieux des centres d'examen seront précisés ultérieurement par voie d'arrêté.

Les inscriptions aux concours de gardien-brigadier de police municipale s'effectuent exclusivement par inscription en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin (www.cdg67.fr rubrique les concours, mon espace candidat, m'inscrire à un concours).

Cette inscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'à réception, par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, du dossier papier (imprimé lors de l'inscription) pendant la période de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier d'inscription imprimé sur Internet grâce au lien hypertexte « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté.

Les candidats pourront s'inscrire sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin du mardi 10 octobre 2017 au mercredi 8 novembre 2017 inclus. Le dossier d'inscription imprimé, complété et comportant les pièces demandées, devra être déposé directement ou envoyé pour le jeudi 16 novembre 2017 (le cachet de la poste faisant foi), **EXCLUSIVEMENT** au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN
12 avenue Schuman CS 70071 - 67382 LINGOLSHEIM CEDEX

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Période d'inscription en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin (www.cdg67.fr) :

Du 10 octobre 2017 au 8 novembre 2017.

Période de dépôt ou de réception (le cachet de la poste faisant foi) des dossiers d'inscription imprimés au

Centre de Gestion du Bas-Rhin :

Du 10 octobre 2017 au 16 novembre 2017.

Le nombre de postes mis aux concours est fixé comme suit :

- Concours externe : 24 postes
- Premier concours interne : 12 postes
- Deuxième concours interne : 4 postes